

# Éducation et petite enfance



J'ai un enfant en situation de handicap.

Pour trouver des informations sur sa scolarité,  
je peux aller sur le site Internet [Mon parcours Handicap.gouv.fr](http://Mon.parcours.Handicap.gouv.fr).

## 1. J'inscris mon enfant à la crèche



J'ai un enfant en situation de handicap,  
il peut aller dans une crèche de Saint-Cloud.

Mon enfant peut aller en crèche s'il a moins de 3 ans.

Je dois faire une demande à la mairie.

Mon enfant est en situation de handicap,  
il aura plus de chance d'être pris en crèche.

En crèche, mon enfant :

- sera gardé par des personnes formées
- jouera avec d'autres enfants
- prendra son repas de midi
- pourra faire la sieste après le repas.

Pour avoir plus d'informations, je peux :

- regarder le site internet de la ville : [Ville de Saint-Cloud](http://Ville.de.Saint-Cloud)
- ou contacter le Service de la petite enfance  
au 14, rue des écoles à Saint-Cloud  
Tél : 01 47 71 56 53  
Adresse e-mail : [Petite-enfance@saintcloud.fr](mailto:Petite-enfance@saintcloud.fr)



## 2. J'inscris mon enfant dans une école municipale



J'ai un enfant en situation de handicap,  
il peut aller dans une école municipale à Saint-Cloud.

Le professeur et d'autres personnes  
peuvent aider mon enfant en situation de handicap.  
Ils aident mon enfant s'il a des difficultés pour apprendre,  
par exemple le français ou les mathématiques.

Mon enfant peut aussi avoir :

- l'aide d'une personne en plus du professeur
- de matériel particulier
- des consultations avec des médecins
- des soins

Pour avoir plus d'informations, je peux :

- regarder le site de la ville : [saintcloud.fr](http://saintcloud.fr)
- ou contacter le service Education  
au 14 rue des écoles à Saint-Cloud  
Tél : 01 47 71 56 59  
Adresse e-mail : [guichet-unique@saintcloud.fr](mailto:guichet-unique@saintcloud.fr)





## Les classes spécialisées

Les classes **ULIS** sont des classes adaptées.

**ULIS** veut dire **Unités Locales d'Inclusion Scolaire**.

Les classes ULIS accueillent des enfants en situation de handicap.

Les élèves des classes ULIS :

- ont des cours adaptés
- ont des cours avec les autres élèves.

L'école du Val d'or de Saint-Cloud accueille 15 élèves en classe ULIS.



## Faire suivre mon enfant par un soignant



Mon enfant a difficultés à l'école,  
par exemple pour lire ou pour compter.

J'en parle d'abord avec :

- le professeur de mon enfant
- le médecin généraliste de mon enfant.

Le médecin généraliste pourra envoyer mon enfant chez :

- un spécialiste de la vue
- un spécialiste du langage
- un spécialiste de l'apprentissage...

La sécurité sociale peut rembourser une partie des soins.

[Sur le site internet de la sécurité sociale,](#)

je peux voir si les soins de mon enfant sont remboursés.

Ma mutuelle peut aussi rembourser les soins de mon enfant.

Je peux demander des aides :

- à ma mutuelle
- à la MDPH

La MDPH c'est la Maison Départementale  
des Personnes Handicapées.

### 3. Les collèges et les lycées spécialisés



Mon enfant est en situation de handicap.

Il a beaucoup de difficultés à l'école.

Il peut aller dans :

- un **EREA** c'est un **Établissement Régional d'Enseignement Adapté**
- un **LEA** c'est un **Lycée d'Enseignement Adapté**.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH m'indique si mon enfant peut aller :

- dans un **EREA**
- dans un **LEA**

Il existe un **EREA** à Garches :

EREA Jean Monnet

106, boulevard Raymond Poincaré

92380 Garches

Tél : 01 47 95 65 00

e-Mail : [0920810f@ac-versailles.fr](mailto:0920810f@ac-versailles.fr)

Il existe une **LEA** à Vaucresson :

LEA Toulouse-Lautrec

131 Av. de la Celle Saint-Cloud,

92420 Vaucresson

Tél : 01 47 01 09 18

e-Mail : [0921935d@ac-versailles.fr](mailto:0921935d@ac-versailles.fr)

#### 4. L'école à la maison



Mon enfant ne peut pas aller à l'école  
à cause de son handicap.

Mon enfant peut rester à la maison.

Il peut suivre des cours avec le CNED.

Le **CNED** c'est le **C**entre **N**ational d'**É**ducation à **D**istance.

Mon enfant peut suivre des cours avec le CNED

à partir de la grande section de maternelle.

La grande section c'est la dernière année de maternelle.

La vitesse des cours est adaptée à mon enfant.

Mon enfant peut aller à l'école

et suivre quelques cours avec le CNED.



## 5. L'éducation spécialisée



### Le SESSAD

**Le SESSAD** c'est le **S**ervice d'**É**ducation **S**péciale  
et de **S**oins à **D**omicile

Mon enfant est en situation de handicap.

L'école n'arrive pas à aider mon enfant.

Le SESSAD peut aider mon enfant à apprendre.

Le SESSAD peut aider mon enfant n'importe où.

Par exemple il aide mon enfant :

- à l'école
- chez moi
- à la crèche
- au SESSAD...

La MDPH me dit si un SESSAD peut accompagner mon enfant.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

Mon enfant peut recevoir de l'aide :

- d'un éducateur du SESSAD
- des soignants du SESSAD.

Par exemple au SESSAD il y a :



- un spécialiste du langage
- un spécialiste du mouvement
- un spécialiste de l'apprentissage

Le SESSAD peut aider mon enfant à être admis à l'école.

Le SESSAD appartient à l'association des Papillons Blancs de la Colline.

Je contacte le SESSAD du Val d'or de Saint-Cloud :

5, rue Gaston Rollin

92210 Saint-Cloud

Tél : 01 49 11 02 81

e-mail : [sessadvaldor@papstcloud.org](mailto:sessadvaldor@papstcloud.org)



## Les établissements spécialisés de Saint-Cloud



Le handicap de mon enfant l'empêche de suivre les cours à l'école.

Mon enfant peut aller dans un établissement spécialisé.

Il doit avoir moins de 20 ans.

Il y a 2 associations qui s'occupent  
des établissements spécialisés à Saint-Cloud :

- Les Papillons Blancs



LES PAPILLONS BLANCS de la Colline

- Entraide Union



Le Groupe SOS s'occupe aussi d'un établissement spécialisé à Saint-Cloud

- **Les établissements des Papillons blancs de la colline**



LES PAILLONS BLANCS de la Colline

Mon enfant est :

- en situation de handicap mental
- en situation d'autisme

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH m'indique que mon enfant peut aller dans un établissement spécialisé.

Je peux contacter l'association Les Papillons blancs de la colline.

Les Papillons blancs de la colline ont 2 établissements spécialisés à Saint-Cloud :

- L'IME Léonce Malécot
- L'IME du parc

Mon enfant peut aller dans un établissement spécialisé des Papillons blancs de la colline pour :

- vivre dans un endroit adapté
- recevoir des soins médicaux
- apprendre à faire des gestes de la vie de tous les jours
- suivre des cours
- se préparer à un métier.

IME Léonce Malécot  
32, avenue Duval-Le-Camus  
92 210 Saint Cloud  
Tél : 01 47 71 15 21  
e-mail : ime.malecot@papstcloud.org



IME du Parc

5, rue Gaston-Rollin

92 210 Saint-Cloud

Tél : 01 49 11 51 10

e-mail : [annexeduparc@papstcloud.org](mailto:annexeduparc@papstcloud.org)



- **Les établissements d'Entraide Union**



L'association [Entraide Union](#) s'occupe de 2 établissements :

- L'EMP des Avelines,
- L'EMPro les Résonnances

### **EMP les Avelines**

Mon enfant a entre 4 et 14 ans.

Il est en situation d'autisme  
ou il a un handicap important du développement.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.  
La MDPH m'indique que mon enfant  
peut aller dans un établissement spécialisé.

Je peux contacter l'EMP les Avelines.

10 ter, avenue du Général-Leclerc

92210 Saint-Cloud

Tél. 01 46 02 81 07

e-mail : [avelines@eu-asso.fr](mailto:avelines@eu-asso.fr)



## EMPRO les Résonances



Mon enfant :

- a entre 14 ans et 20 ans
- entend mal ou n'entend pas
- a aussi des problèmes de comportement.

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH m'indique que mon enfant peut aller dans un établissement spécialisé.

Je peux contacter l'EMPRO les Résonances

10, rue Pasteur

92210 Saint-Cloud

Tél. : 01 46 02 83 42

Mail : [resonances@eu-asso.fr](mailto:resonances@eu-asso.fr)



- **Le Groupe SOS**



Le Groupe SOS s'occupe d'1 établissement à Saint-Cloud :

### **Le centre Tedybear**

Mon enfant est en situation d'autisme

La MDPH c'est la Maison Départementale des Personnes Handicapées.

La MDPH m'indique que mon enfant peut aller dans un établissement spécialisé.

Je peux contacter le centre TedyBear.

3-5, avenue Caroline

92210 Saint-Cloud

Tél. 01 47 71 11 71

Mail : [ctb@centretedybear.com](mailto:ctb@centretedybear.com)



**L'institut Baguer :**  
**École pour enfants sourds ou malentendants**



Mon enfant est sourd ou malentendant,  
il peut aller à l'Institut Baguer.

Mon enfant peut être sourd ou malentendant  
et avoir un autre handicap.

L'Institut Baguer se trouve à Asnières-sur-Seine.

Mon enfant suit le programme scolaire ordinaire.

L'Institut Baguer a deux missions :

- l'éducation
- la rééducation.

La rééducation aide mon enfant à réapprendre  
ce qu'il a oublié ou ce qu'il ne sait pas faire.

Par exemple, mon enfant apprend à mieux parler.

Mon enfant peut aller à l'Institut Baguer en maternelle.

Il peut rester à l'Institut jusqu'en 3<sup>e</sup> au collège.

Après la 3<sup>e</sup>, mon enfant peut apprendre un métier à l'Institut Baguer :

- il peut devenir pâtissier
- il peut devenir Assistant technique  
en milieu familial ou en milieu collectif.

Un Assistant technique s'occupe des personnes âgées.

Il peut travailler à domicile ou dans une maison de retraite.

Mon enfant peut aller à l'Institut Baguer en journée et revenir le soir.

Si j'habite trop loin, mon enfant peut dormir à l'Institut Baguer  
tous les jours de la semaine et revenir le week-end.

L'institut se déplace dans les établissements  
pour aider les enfants sourds ou malentendants.



L'institut va :

- dans les crèches
- dans les écoles
- dans les collèges
- dans les lycées.

Mon enfant est sourd ou malentendant.

Mon enfant a entre 3 et 20 ans.

Mon enfant est sourd et a d'autres handicaps.

Il peut aussi aller à Bourg-la-Reine, à [l'Institut des Jeunes Sourds](#).

## L'école pour mon enfant aveugle ou malvoyant



Mon enfant est aveugle ou malvoyant.

Mon enfant est :

- en maternelle,
- en primaire,
- au collège,
- au lycée.

Mon enfant peut aller à l'INJA.

L'INJA c'est l'Institut National des Jeunes Aveugles.

L'INJA se trouve,  
au 56 Bvd des Invalides  
75007 Paris

L'INJA peut aussi aider mon enfant, si mon enfant a entre 0 à 6 ans.

Mon enfant va à l'INJA :

- toute la journée
- le matin
- l'après-midi.

Mon enfant peut aller dans une école ordinaire.

Il va de temps en temps à l'INJA pour apprendre :

- à lire le braille
- à utiliser une canne blanche...



Mon enfant peut partir de l'INJA pour aller dans une école ordinaire.

Si j'habite trop loin, mon enfant peut dormir à l'INJA.

Il revient à la maison pour le week-end.

Après la 3<sup>e</sup> mon enfant peut faire une formation d'accordeur de piano.

C'est une formation reconnue.

Il peut avoir le diplôme du CAP.

Le CAP c'est le Certificat d'Aptitude Professionnel.

## 6. Les centres de loisirs de Saint-Cloud



Mon enfant a des difficultés à apprendre.

Il peut aller dans un centre de loisir municipal en période scolaire :

- le midi
- le soir
- le mercredi

Mon enfant va dans un établissement spécialisé,  
il peut aller dans un centre de loisir de la ville pendant les vacances.

Mon enfant peut avoir plus de personnes pour l'aider.

Ces personnes l'aident à s'adapter.

La CAF peut aider à payer ces personnes.

Pour avoir plus de renseignements,

je contacte le service Education de la Mairie au

14, rue des écoles

92100 Saint-Cloud

Tél : 01 47 71 56 59

Adresse mail : [guichet-unique@saintcloud.fr](mailto:guichet-unique@saintcloud.fr)